



Interview | 30 mai 2023 **Abonnés**



## Une commune de l'Isère verse un complément de revenu aux personnes âgées pauvres

Dans l'agglomération grenobloise, la commune de Pont-de-Claix a mis en place un complément minimum garanti, destiné d'abord aux plus de 60 ans ayant des ressources faibles. La mesure a ensuite été élargie aux étudiants boursiers. Un outil qui permet de lutter contre le non-recours. Explications d'Isabelle Eymeri-Weihoff, adjointe aux solidarités.

Bien que la situation des personnes âgées se soit considérablement améliorée ces dernières décennies, il reste, selon des **chiffres de 2018**, environ un million de personnes de plus de 65 ans vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Depuis deux ans, la municipalité de Pont-de-Claix a mis en place un « complément minimum garanti » réservé aux personnes âgées pauvres et plus récemment aux étudiants boursiers. L'adjointe aux solidarités, Isabelle Eymeri-Weihoff, nous détaille le projet.

### Pouvez-vous nous présenter votre commune ?

**Isabelle Eymeri-Weihoff** : Pont-de-Claix est une commune de 11 000 habitants, membre de l'agglomération grenobloise. Notre population est très ouvrière en lien avec l'histoire

industrielle dans la chimie. Nous avons un quartier en politique de la ville, et un tiers de logements sociaux. Je suis élue dans cette municipalité de gauche depuis 2014, d'abord comme conseillère municipale chargée des personnes âgées et, depuis 2020, comme adjointe en charge des solidarités.

#### **Quel a été le point de départ de votre réflexion ?**



Isabelle Eymeri-Weihoff est adjointe, chargée des solidarités.

**I. E.-W. :** Lors du précédent mandat, nous avons conduit en 2018 une analyse des besoins sociaux (ABS) thématique, centrée sur les personnes âgées. La question du non-recours, notamment à l'Aspa [allocation de solidarité aux personnes âgées], était apparue majeure. Cela avait notamment pour conséquence que de nombreuses personnes âgées demandaient très fréquemment des aides facultatives, alors que celles-ci doivent rester exceptionnelles. Nous avons constaté également que certaines personnes âgées, à l'occasion d'un événement grave comme la perte d'un conjoint, se retrouvaient sans ressources pendant plusieurs mois. Nous avons souhaité trouver une solution proposant une réponse pérenne à cette pauvreté.

#### **Laquelle ?**

**I. E.-W. :** Nous avons fait le choix de regarder ce qui se passait ailleurs. Nous étions très intéressés par l'expérience de **Grande-Synthe**, dans le Nord, qui avait mis en place un revenu minimum pour l'ensemble de sa population. Mais sur le plan budgétaire, cette solution n'était pas tenable. Nous avons donc choisi de destiner le complément minimum garanti (CMG) aux personnes de plus de 60 ans, ayant des ressources inférieures à 918 € par mois (1 377 € pour les couples). Ce projet de CMG a été soumis aux électeurs, lors des municipales de 2020, et voté de façon unanime par le conseil municipal. Il a été mis en place à partir de septembre 2021.

#### **Quel premier bilan faites-vous deux ans plus tard ?**

**I. E.-W. :** Sur le plan quantitatif, le CMG a déjà bénéficié à 31 foyers (38 personnes en tout). Nous avons versé un complément de 172 € mensuels. Les bénéficiaires sont à 60 % des femmes et, pour les deux tiers, en attente de percevoir leur retraite ou l'Aspa. Souvent, le versement de ce complément ne dure que quelques mois, le temps que la situation des personnes se régularise.

#### **Et sur le plan qualitatif ?**

**I. E.-W. :** Nous avons mis en place une organisation qui nous permet d'être très réactifs en versant le CMG, dans les dix jours suivant la demande. Ce contact avec des personnes, parfois isolées, a permis de régler des problèmes administratifs et de s'attaquer au non-recours. Nous faisons valoir le droit commun : si une personne a le droit à l'Aspa et refuse de faire cette demande, nous ne lui versons pas ce complément. Vous le voyez, l'objectif de notre politique, c'est bien d'aider les personnes à faire valoir leurs droits.

#### **Et quel est le coût de ce complément de revenu pour la collectivité ?**

**I. E.-W. :** Dans le budget du CCAS, nous avons dégagé une enveloppe de 50 000 €. Nous avons également embauché une chargée de mission et détaché une assistante sociale pour instruire les dossiers. En parallèle, des économies ont été réalisées en matière d'aides facultatives destinées aux personnes âgées.

#### **Pourquoi avoir élargi cette aide aux étudiants boursiers ?**

**I. E.-W. :** Une ville populaire comme la nôtre souffre de déterminismes sociaux. Seul un quart des jeunes poursuit des études supérieures alors que cette proportion est le triple dans une commune favorisée comme La Tronche, près de Grenoble. De nombreux jeunes de Pont-de-Claix sont contraints de trouver un job à côté de leurs études, ce qui complique leur réussite aux examens. D'autres optent, contraints et forcés, pour l'alternance. Depuis septembre 2022, un CMG compris entre 70 et 90 euros est versé chaque mois aux étudiants boursiers ayant les quotients familiaux les plus faibles. Une quarantaine d'étudiants en bénéficient.

#### **Prochaine étape ?**

**I. E.-W. :** Nous avons le projet d'élargir le versement du CMG aux étudiants qui décohabitent de chez leurs parents. Cela devrait concerner les enfants de la classe moyenne inférieure, dont les revenus sont légèrement supérieurs au plafond permettant de toucher une bourse. À Pont-de-Claix, nous proposons également aux jeunes une bourse leur permettant de partir à l'étranger ou de s'acheter un ordinateur, par exemple.

.....

*À lire également :*

- 2 minutes pour comprendre... la pauvreté chez les retraités
- À Grande-Synthe, un minimum social garanti bienvenu, mais insuffisant
- À Lyon, plus de 700 personnes ont déjà perçu le revenu solidarité jeunes
- Les métropoles proposent quatre expérimentations contre la précarité des jeunes

.....

 **Noël BOUTTIER**

## **SOURCES**

- **Présentation du dispositif**